

Une Europe plus forte se construit au niveau local

Réponse du CCRE à la proposition de la Commission Européenne : un budget 2028-2034 ambitieux pour une Europe plus forte

Messages clés du CCRE

Le CCRE exhorte les institutions européennes et les États membres à veiller à ce que le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034) donne aux collectivités territoriales les moyens d'agir en tant que partenaires clés pour assurer la cohésion, la compétitivité, la démocratie et la résilience. Le prochain budget de l'UE doit être élaboré et mis en œuvre dans le cadre d'un véritable partenariat avec les territoires afin de garantir que les politiques et les investissements de l'UE apportent des avantages tangibles aux citoyens. Le CCRE demande de :

- 1. Garantir une gouvernance multiniveaux efficace et un principe de partenariat effectif avec :**
 - La création d'une plateforme permanente pour la gouvernance à plusieurs niveaux dans le cadre des « Plans de partenariats nationaux et régionaux » (PPNR).
 - Une réforme du semestre européen afin d'y intégrer la gouvernance multi-niveaux
 - L'inclusion des collectivités territoriales dans le comité des parties prenantes du Fonds Européen pour la compétitivité (FEC).
 - Un alignement des priorités et des financements entre les différents fonds et instruments de l'UE.
 - Le renforcement du rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre et la gouvernance du programme « Global Gateway » et améliorant la collaboration des délégations de l'UE avec celles-ci.
- 2. Placer la cohésion et l'équilibre territorial au cœur du prochain CFP en :**
 - Rendant obligatoires les chapitres régionaux et territoriaux des Plans de partenariats nationaux et régionaux (PPNR). Augmentant l'allocation budgétaire pour « le Fonds » (première rubrique du budget).
 - Créant une affectation spécifique de 30 % pour le développement territorial durable, dont 15 % consacrés au développement urbain.
 - Mettant en place un mécanisme de sauvegarde pour les collectivités territoriales dans les PPNR

Renforçant le FSE+ (Fonds Social Européen) pour la cohésion, la jeunesse et l'inclusion.

3. **Renforcer l'impact territorial dans les programmes de compétitivité et de connectivité avec :**
 - L'inclusion de la conservation de la biodiversité et la restauration de la nature parmi les priorités du FEC.
 - L'amélioration de l'accès des villes et des municipalités aux fonds directs de l'UE
 - L'inclusion de la mobilité urbaine comme priorité stratégique du Mécanisme pour l'interconnexion Europe (« Connecting Europe Facility»).
4. **Renforcer la démocratie locale**

En donnant les moyens d'agir aux citoyens, en protégeant les élus et agents des collectivités territoriales, en renforçant les capacités infranationales et en intégrant l'éducation à la citoyenneté mondiale pour une gouvernance inclusive et résiliente.
5. **Renforcer le soutien aux collectivités territoriales dans le processus d'élargissement de l'UE et l'adhésion des pays candidats**

L'UE devrait associer les collectivités locales et régionales à la conception et à la mise en œuvre du processus d'élargissement, en s'appuyant sur un renforcement des capacités et des formations pour les administrations locales.

La force de l'Europe réside dans ses villes et ses régions

L'identité, la prospérité et la résilience de l'Europe sont ancrées dans ses villes et ses régions, où les citoyens vivent le projet européen au quotidien. La cohésion, inscrite dans les traités de l'UE, n'est pas seulement une politique, mais un principe fondamental de l'Union, qui garantit qu'aucun territoire ni aucun citoyen n'est laissé pour compte dans la poursuite des objectifs communs européens.

La proposition de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) représente un changement majeur dans l'approche de l'UE au budget à long terme et à la gouvernance. Si les ressources globales devraient légèrement augmenter, les priorités d'investissement sont considérablement réorientées, l'accent étant davantage mis sur la défense, la sécurité et la compétitivité afin de soutenir les industries et les entreprises européennes. Cela se fait alors au détriment des politiques de cohésion et agricoles, qui ont historiquement soutenu les investissements territoriaux et le développement local.

Le nouveau CFP marque également un tournant décisif pour le rôle des villes et des régions dans la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale. Bien que les États membres puissent toujours associer les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'autorités de gestion, la proposition de la Commission accorde aux gouvernements nationaux une plus grande latitude dans la définition des priorités, ce qui crée un risque important de centralisation tant au niveau européen qu'au niveau national. Ce risque est particulièrement prononcé dans les pays où le pouvoir est fortement centralisé et où les structures de gouvernance à plusieurs niveaux sont faibles. Dans de

telles contextes, la prise de décision peut être concentrée au niveau national, marginalisant les collectivités territoriales les mieux placées pour répondre aux réalités locales et sapant l'approche locale qui est au cœur de la politique de cohésion de l'UE¹.

Au-delà des plans de partenariat nationaux et régionaux, les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont de plus en plus mis à l'écart dans d'autres programmes clés, notamment le Fonds européen pour la compétitivité et « Europe Globale », où leur rôle et leurs spécificités territoriales sont à peine reconnus. Cette absence de perspective locale risque de produire des politiques déconnectées des réalités du terrain, affaiblissant la légitimité démocratique et la capacité de l'UE à apporter des solutions efficaces et adaptées au contexte local.

Un CFP véritablement tourné vers l'avenir doit donc réaffirmer la cohésion et la gouvernance à plusieurs niveaux comme piliers centraux, en veillant à ce que les transitions verte, numérique et sociale de l'Europe soient conçues et mises en œuvre en partenariat avec ses villes et ses régions, lieux où se réalise la transformation de l'Europe.

Garantir une gouvernance à plusieurs niveaux efficace et un principe de partenariat effectif dans le prochain CFP

La gouvernance à plusieurs niveaux et le principe de partenariat sont essentiels pour garantir que les réformes et les investissements de l'UE produisent des résultats tangibles pour les citoyens. La gouvernance à plusieurs niveaux est la pierre angulaire d'une élaboration efficace des politiques, garantissant que les décisions sont prises en collaboration par tous les niveaux de gouvernement, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou européens. Sans mécanismes permanents de gouvernance multi-niveaux, la prise de décision risque de devenir trop centralisée, réduisant la capacité des villes et des régions à influencer les priorités, à coordonner les investissements et à adapter les programmes aux réalités locales.

Le principe de partenariat garantit que tous les acteurs concernés, y compris les petites municipalités, la société civile et les partenaires sociaux, sont associés de manière effective à l'ensemble du cycle politique, de la conception et la programmation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Les plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR), le Fonds européen pour la compétitivité et les autres instruments majeurs du CFP pour l'action interne et externe de l'UE doivent respecter un cadre cohérent et contraignant qui garantit un partenariat de haute qualité. Un soutien adéquat au renforcement des capacités devrait être fourni afin que tous les acteurs, y compris les petites municipalités, les organisations de la société civile et les partenaires sociaux, disposent des ressources et de l'expertise nécessaires pour participer de manière effective.

Dans le contexte du budget de l'UE, des mécanismes solides et institutionnalisés de gouvernance et de partenariat à plusieurs niveaux sont indispensables pour traduire le financement en actions efficaces. Nous appelons donc à renforcer les mécanismes permanents de gouvernance à plusieurs niveaux et les cadres de partenariat de haute qualité dans tous les programmes du prochain CFP, afin de garantir la cohérence, la responsabilité et la légitimité démocratique.

¹ Document de position du CCRE : Une [réforme du budget de l'UE en partenariat avec les collectivités locales et régionales](#)

Plus précisément :

- Pour les PPNR : introduire, en plus des comités de suivi, des plateformes permanentes de gouvernance à plusieurs niveaux, dotées de ressources suffisantes, institutionnalisées de manière permanente et habilitées à réunir tous les niveaux de gouvernement afin de définir conjointement les priorités, d'aligner les réformes et de coordonner les investissements. Cela vaut particulièrement dans le contexte du Fonds social pour le climat.
- Dans le cadre du semestre européen : intégrer systématiquement le principe de gouvernance à plusieurs niveaux, en l'ancrant dans des plateformes permanentes qui donnent aux collectivités territoriales un droit de regard officiel sur les recommandations spécifiques par pays et les programmes nationaux de réforme, rendant ainsi les réformes plus efficaces, réalisables et démocratiquement légitimes².
- Pour le Fonds européen pour la compétitivité (FEC) : permettre aux entreprises publiques et aux autorités publiques d'accéder au FEC et inclure les collectivités territoriales dans le conseil des parties prenantes du FEC. La compétitivité en Europe est intrinsèquement territoriale : les entreprises prospèrent lorsque les gouvernements locaux et régionaux créent les conditions propices aux infrastructures, aux compétences, à la productivité et à l'innovation. Des outils efficaces tels que les stratégies de spécialisation intelligente et les vallées d'innovation régionales démontrent la puissance des approches fondées sur le territoire. Pourtant, les propositions actuelles relatives au Fonds européen pour la compétitivité (FEC) et à Horizon Europe négligent cette dimension territoriale, malgré le rôle central des collectivités territoriales dans le développement économique régional.
- Pour créer des synergies entre les différents fonds et instruments de l'UE : créer une plateforme d'engagement pour les gouvernements locaux et régionaux qui harmonise les priorités et les flux de financement entre le FEC, les NRPP et les autres programmes du CFP, afin d'éviter les doubles emplois, de combler les lacunes et de mettre en œuvre des stratégies intégrées en matière de compétitivité, de neutralité climatique et d'inclusion sociale. Dans le même temps, il est important que le FEC ne restreigne pas la politique de cohésion dans ses domaines d'action.
- Pour le programme « Global Europe » : renforcer le rôle des collectivités territoriales en tant que partenaires clés dans la mise en œuvre et la gouvernance de la stratégie « Global Gateway », tout en renforçant la capacité des délégations de l'UE à collaborer avec elles par le biais de points de contact dédiés. Il est essentiel de reconnaître et d'impliquer les collectivités locales et régionales dans l'action extérieure de l'UE pour obtenir des résultats en matière de développement durable, faire progresser les ODD et promouvoir l'approche de l'UE fondée sur les valeurs et les droits de l'homme, y compris dans les contextes fragiles. Afin de garantir un engagement systématique, des mécanismes clairs devraient formaliser la participation des collectivités locales et régionales à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'action extérieure de l'UE grâce à un instrument de financement dédié. Cela favoriserait la cohérence des politiques, la responsabilité et l'appropriation locale des actions de l'UE à l'étranger. La promotion de la coopération décentralisée en tant que modalité fondamentale dans le cadre de l'Europe globale, par le biais de partenariats entre pairs entre les autorités locales européennes et celles des pays partenaires, peut permettre d'obtenir des résultats efficaces, durables et impulsés au niveau local.

² Publication du CCRE : [Décisions au sommet, conséquences au niveau local : le semestre européen expliqué](#)

Placer la cohésion et l'équilibre territorial au cœur du prochain CFP

La cohésion et l'équilibre territorial ne sont pas seulement des objectifs de longue date de l'UE, ils sont le fondement de l'unité, de la compétitivité et de la légitimité démocratique de l'Europe. Ils garantissent que tous les territoires, des centres métropolitains aux régions rurales et périphériques, peuvent contribuer aux transitions européennes et en tirer profit. Alors que l'UE est confrontée à des défis croissants, allant de l'adaptation au changement climatique et à la numérisation aux changements démographiques et aux divisions sociales, une approche forte axée sur le territoire est essentielle pour maintenir la confiance dans le projet européen et obtenir des résultats qui améliorent la vie quotidienne des citoyens.

La proposition de la Commission fusionne la politique de cohésion, les politiques agricoles et de la pêche, la sécurité intérieure et la gestion des frontières. Une telle approche risque de diluer la mission fondamentale de la politique de cohésion en obligeant les ministères chargés du développement régional à négocier et à entrer en concurrence avec d'autres ministères qui n'ont que peu ou pas d'engagement direct avec les gouvernements locaux et régionaux. Dans ce contexte de négociations nationales, les intérêts du développement régional et de la cohésion territoriale risquent d'être mis de côté.

Le prochain CFP doit donc réaffirmer la cohésion comme principe directeur de toutes les politiques et de tous les instruments de financement, en veillant à ce qu'aucun territoire ni aucun citoyen ne soit laissé pour compte dans les transformations écologiques, numériques et sociales.

Concrètement, cela signifie :

- Rendre obligatoires les chapitres régionaux et territoriaux dans les PNR et les concevoir conjointement dans le cadre d'une gouvernance à plusieurs niveaux. La proposition de la Commission laisse ces chapitres facultatifs, ce qui risque de ne profiter qu'à quelques régions ou villes et de rendre les collectivités territoriales vulnérables aux changements politiques au niveau national. Rendre les chapitres régionaux obligatoires garantirait une couverture territoriale équilibrée, une participation effective des collectivités territoriales et une répartition équitable des ressources, en particulier pour les territoires confrontés à des défis structurels. La cohésion est un principe fondé sur le traité, essentiel à la compétitivité et aux transitions de l'Europe ; l'affaiblissement des garanties territoriales compromettrait à la fois la cohésion et la confiance des citoyens dans l'UE.
- Augmenter les fonds consacrés à la cohésion et à l'investissement territorial. Augmenter les crédits budgétaires alloués au « Fonds » et, en particulier, à la cohésion économique, sociale et territoriale, afin de garantir une politique de cohésion solide, capable de répondre aux attentes des citoyens en matière de qualité de vie et d'opportunités, quel que soit leur lieu de résidence. Le financement de la cohésion reste l'expression la plus visible de la solidarité de l'UE, permettant d'investir dans les infrastructures essentielles, l'innovation, les compétences et les services publics qui rendent les régions plus compétitives et les communautés plus résilientes. Dans un contexte de disparités territoriales croissantes et de transitions multiples, une politique de cohésion plus forte est essentielle pour prévenir la fragmentation, soutenir la convergence et garantir que chaque région, des grands centres urbains aux zones rurales et périphériques, puisse contribuer au progrès collectif de l'Europe et en bénéficier.

- Établir une enveloppe de 30 % pour le développement territorial durable, dont 15 % consacrés au développement urbain. La réalisation des objectifs climatiques, numériques et sociaux de l'UE nécessite des investissements adaptés aux besoins spécifiques des territoires. Les défis tels que l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité, la mobilité durable et la décarbonisation des transports varient d'une région à l'autre et nécessitent des solutions locales. À cette fin, le prochain CFP devrait inclure une allocation obligatoire de 30 % pour le développement territorial durable et l'utilisation d'outils éprouvés tels que *les investissements territoriaux intégrés (ITI)* et *le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)*. Des ressources dédiées aux stratégies territoriales - couvrant l'environnement, la mobilité et l'innovation - renforceraient la cohésion, la résilience et la visibilité de l'action de l'UE, garantissant que les investissements apportent des avantages réels et durables aux citoyens. Dans le cadre de ces 30 %, une part de 15 % devrait être spécifiquement consacrée au développement urbain, afin que les villes puissent relever leurs défis spécifiques.
- Mettre en place un mécanisme de sauvegarde pour les autorités locales et régionales dans les PPNR. La clause de « dégagement » actuellement prévue dans les plans de partenariat nationaux et régionaux (article 15, paragraphe 4) ne protège pas suffisamment l'accès des gouvernements locaux et régionaux aux fonds de l'UE lorsque les États membres ne respectent pas les conditions horizontales, notamment les obligations en matière d'État de droit. Un mécanisme de sauvegarde solide devrait garantir que, dans de tels cas, les ressources soient réaffectées aux autorités infranationales dans le cadre de leurs compétences légales. Cela permettrait de préserver leur mandat démocratique, de maintenir la continuité dans la mise en œuvre des priorités de l'UE - telles que la cohésion, la compétitivité et les transitions verte et numérique - et de renforcer la confiance et la coopération à tous les niveaux de gouvernement. Des évaluations régulières de la gouvernance démocratique au niveau infranational devraient guider l'allocation et la mise en œuvre des fonds, garantissant ainsi la responsabilité et l'efficacité des politiques.
- Le CCRE se félicite du maintien du Fonds social européen (FSE+). Toutefois, les propositions élargissent le champ d'application des programmes du FSE+ par rapport aux périodes précédentes sans prévoir de financement suffisant. Ces extensions devraient être réexaminées en termes de valeur ajoutée, tout en renforçant le FSE+ pour l'inclusion, la jeunesse et la cohésion, ce qui est essentiel. L'inclusion sociale et la participation des jeunes sont essentielles pour construire des sociétés résilientes et cohésives. Le renforcement du soutien du FSE+ à l'intégration - notamment l'accès à l'éducation, au logement, aux soins de santé, à l'emploi et à l'engagement civique - favoriserait l'égalité des chances et la confiance sociale tout en réduisant les inégalités. Le sous-investissement dans ces domaines risque d'entraîner l'exclusion, des tensions et une perte de potentiel. Veiller à ce que l'emploi, l'inclusion et la participation des jeunes restent des priorités explicites du FSE+ et des PPNR permettra de donner des moyens d'action à la prochaine génération et de renforcer la solidarité entre les États membres. En combinant des mesures de gestion à court terme avec des investissements à long terme dans l'inclusion, l'UE peut élaborer une politique sociale qui reflète ses valeurs et tient sa promesse d'unité dans la diversité.

Renforcer l'impact territorial des programmes de compétitivité et de connectivité

La compétitivité et la connectivité de l'Europe reposent sur la force et la diversité de ses territoires. Les collectivités locales et régionales jouent un rôle décisif dans la promotion de l'innovation, la mise en œuvre de la transition écologique et la connexion des personnes et des entreprises à travers le continent. Or, les propositions actuelles du CFP 2028-2034 pour le Fonds européen pour la compétitivité (FEC) et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) risquent de négliger cette dimension territoriale essentielle. Des priorités clés telles que la restauration de la biodiversité, la mobilité urbaine durable et la participation des acteurs locaux ne sont pas suffisamment prises en compte, tandis que des règles d'accès complexes continuent d'entraver les petites municipalités. Afin de libérer tout le potentiel de l'Europe, le prochain CFP doit veiller à ce que les politiques de compétitivité et de connectivité fonctionnent *avec* les territoires, et non *autour* d'eux, en donnant aux collectivités locales et régionales les moyens d'agir grâce à des priorités claires, un accès simplifié au financement et un rôle véritable dans la gouvernance et la mise en œuvre. Par conséquent, le CCRE demande :

- D'inclure la conservation de la biodiversité et la restauration de la nature parmi les priorités du FEC. Alors que 43 % du FEC 2028-2034 est consacré à la transition verte, il ne prévoit pas de soutien spécifique à la biodiversité et à la restauration de la nature, comme c'est le cas dans le programme LIFE actuel. Les gouvernements locaux et régionaux sont censées atteindre les objectifs ambitieux de l'UE en matière de biodiversité sans disposer des moyens financiers adéquats. Il est essentiel d'inclure la biodiversité parmi les priorités du FEC afin de permettre la mise en œuvre de projets écologiques intégrés et menés à l'échelle locale et de renforcer la résilience environnementale à long terme.
- Créer les conditions d'un accès plus simple et plus facile pour les municipalités aux fonds du FEC, d'Horizon et du MIE. La réalisation des priorités de l'UE, de la compétitivité à la neutralité climatique, passe par le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Or, de nombreuses municipalités, en particulier les plus petites, se heurtent à des obstacles pour obtenir des financements de l'UE en raison de la complexité des règles, de la lourdeur des rapports à fournir et des programmes conçus pour des projets à grande échelle. Des procédures simplifiées, des obligations de rapport allégées et des subventions à petite échelle sont essentielles pour garantir que tous les territoires puissent contribuer de manière significative à la transformation de l'Europe.
- Inclure la mobilité urbaine parmi les priorités du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Le MIE est depuis longtemps la pierre angulaire des efforts de l'UE pour améliorer la connectivité et accélérer la décarbonisation des transports. Cependant, la nouvelle proposition pour le MIE présente une lacune territoriale critique. Elle reste largement axée sur les infrastructures transfrontalières à grande échelle, négligeant les systèmes de mobilité urbaine et régionale, y compris les nœuds urbains, qui sont essentiels à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie pour une mobilité durable et intelligente. Cette approche restrictive marginalise les collectivités locales et régionales, qui sont pourtant les autorités responsables des transports publics, de la mobilité active et

de la logistique du dernier kilomètre, malgré leur rôle central dans la décarbonisation des transports et la garantie d'une mobilité quotidienne durable.

Renforcer la démocratie locale dans le prochain CFP

Partout en Europe, les démocraties sont soumises à une pression croissante. La polarisation croissante, la perte de confiance dans les institutions, le rétrécissement de l'espace civique et la propagation de la mésinformation et de la désinformation érodent la confiance des citoyens dans la prise de décision publique et affaiblissent la résilience démocratique.

Ces pressions sont particulièrement visibles au niveau local, où les représentants élus sont de plus en plus confrontés à la désinformation, à l'intimidation et au harcèlement en ligne. Les femmes et les jeunes politiciens sont particulièrement touchés, et les agressions verbales ou physiques contre les élus sont de plus en plus fréquentes, ce qui sape la démocratie participative³. Il est donc essentiel de renforcer la démocratie locale afin de maintenir la crédibilité et la légitimité du modèle démocratique européen.

Afin de renforcer la confiance, la cohésion et l'appropriation par les citoyens, l'UE devrait renforcer la participation démocratique et l'engagement civique à tous les niveaux. Les conseils de jeunes, les assemblées citoyennes, les budgets participatifs et les forums délibératifs locaux ont prouvé leur efficacité, et un programme européen dédié pourrait soutenir l'échange et la mise à l'échelle de ces pratiques. L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) devrait également être intégrée en tant que priorité transversale, favorisant la sensibilisation, la solidarité et la responsabilité partagée en matière de développement durable, de démocratie et de droits de l'homme, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale, en reliant le renouveau démocratique local à un engagement mondial plus large.

La proposition de la Commission européenne alloue environ 8,6 milliards d'euros au nouveau programme « AgoraUE ». Le CCRE se félicite de l'augmentation du budget consacré à la promotion culturelle dans le cadre du nouveau fonds AgoraUE. Toutefois, les fonds européens devraient continuer à promouvoir une économie culturelle et créative diversifiée, en particulier dans les communautés locales, afin de permettre un large accès aux offres culturelles au niveau local. Les programmes de l'UE devraient renforcer davantage la capacité des collectivités territoriales et de leurs associations en tant qu'organes représentatifs de la gouvernance à plusieurs niveaux. Le financement devrait être lié au respect des valeurs démocratiques, notamment le pluralisme des médias, la liberté d'expression, les droits des minorités et l'inclusion, même dans les pays soumis à des tensions démocratiques. Le soutien aux médias locaux, à l'éducation civique et au journalisme indépendant devrait être intégré afin de soutenir un débat éclairé et une participation inclusive.

Le CCRE regrette que le nouveau Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF) soit principalement utilisé par les États membres pour la mise en œuvre du nouveau paquet migration et asile et pour des investissements dans la politique de sécurité. Le CCRE demande **que l'UE garantisse un financement à long terme en faveur de l'inclusion** et souligne la nécessité de préserver et de renforcer le financement de l'UE dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), en particulier par le biais de l'AMIF et du FSE+, afin de permettre aux municipalités et aux régions de continuer à mettre en œuvre des programmes d'intégration efficaces et innovants.

³ Publication du CCRE : [Vérité locale, confiance partagée : lutter contre la désinformation au niveau local](#)

Renforcer le soutien aux collectivités territoriales dans le processus d'élargissement de l'UE et l'adhésion des pays candidats

L'élargissement de l'UE est à la fois une priorité géopolitique et un défi en matière de cohésion⁴. Le succès de l'élargissement de l'UE dépend de la préparation des pays candidats au marché unique, à la gouvernance démocratique et aux transitions verte et numérique. Les gouvernements nationaux ne peuvent y parvenir seuls : les villes et les régions jouent un rôle essentiel, car elles fournissent des services publics, gèrent les infrastructures et l'innovation, les transitions verte et numérique, et apportent la légitimité démocratique nécessaire pour rendre les réformes durables. Pour que le processus d'élargissement soit durable et solide, l'UE devrait impliquer les gouvernements locaux et régionaux dès le début, non seulement dans la consultation, mais aussi dans la conception et la mise en œuvre. Cela garantirait que les réformes et les investissements reflètent les réalités territoriales et apportent des avantages tangibles aux citoyens. Dans le même temps, il est essentiel de renforcer les capacités des administrations locales afin d'améliorer la prestation de services, l'état de droit, la lutte contre la corruption et les droits de l'homme. L'intensification de programmes tels qu'Erasmus+ pour la formation municipale renforcerait encore davantage les acteurs locaux. L'intégration des villes et des régions dans le processus d'adhésion renforcera la démocratie, améliorera l'efficacité des financements de l'UE et garantira que l'élargissement favorise la cohésion, la compétitivité et la stabilité à long terme.

⁴ Messages clés du CCRE sur l'élargissement : <https://platforma-dev.eu/eu-enlargement-is-not-sustainable-without-local-ownership-8-takeaways-from-cemr-webinar/>

Contact :

Federica Bordelot, directrice des politiques et de l'impact
federica.bordelot@ccre-cemr.org

À propos du CCRE :

Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) est la première et la plus grande association de collectivités locales et régionales en Europe. Nous sommes la seule organisation qui rassemble 60 associations nationales de collectivités locales et régionales de 41 pays.

Nous donnons aux villes et aux régions les moyens de construire des communautés pacifiques, inclusives, justes et résilientes en amplifiant leur voix aux niveaux européen et international. Notre objectif est de veiller à ce que les dirigeants locaux soient pleinement équipés pour mener à bien la transition durable de leurs territoires afin de répondre efficacement aux défis mondiaux.

Le CCRE fait également office de section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).



Conseil des Communes et Régions d'Europe
Conseil des Communes et Régions d'Europe

+ 32 2 511 74 77 \ info@ccre-cemr.org \ www.ccre-cemr.org

Scannez le code QR et suivez-nous sur les réseaux sociaux

